



Luc BELOT

*Député de
Maine-et-Loire*



Les ateliers de la circonscription - Compte-rendu

La nouvelle organisation des Temps de l'enfant

Compte-rendu des ateliers à Marigné et à Tiercé en novembre

- 1 Comment réussir cette réforme dans l'intérêt de l'enfant ?
- 2 Quelles règles de fonctionnement et de financement ?
- 3 Quelle place pour chaque membre de la communauté éducative : Enseignants, Parents, Collectivités, Associations
- 4 Quelles possibilités pour les communes rurales et leurs intercommunalités ?
- 5 Comment et qui recruter ?
Avec quelle utilisation des locaux ?



INTERVENANTS :

Dominique Bruneau (directeur de l'école élémentaire de l'Isoret à Angers),
Jean-Louis Demois (Maire d'Euillé), **Dominique Haurillon** (Maire de Sceaux d'Anjou),
Martine Pasteau (1^{ère} adjointe à Soulaire-et-Bourg),
Agnès Tinchon (adjointe à la vie scolaire à Saint-Barthélemy d'Anjou)

Les nouveaux rythmes scolaires ont, avant tout, un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de

concentration des élèves est la plus grande. Ces ateliers de circonscription sur l'organisation des nouveaux temps de l'enfant ont permis de présenter la méthode que les communes de la circonscription, parties en 2013, ont mis en place pour préparer cette rentrée. Ces deux soirées d'échanges avaient pour but d'apporter un maximum d'éléments sur les étapes essentielles pour réussir la mise en place de cette réforme avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Mise en place de la réforme à la rentrée scolaire 2013

Exemples des plannings hebdomadaires

Ecuillé :

	MATINEE		MIDI	APRES-MIDI			
	7h30-8h45	8H45-11H45	11H45-13H30	13H30-14h	14h-15h30	15h30-16h30	16h30-19h
LUNDI	GARDERIE	CLASSE	REPAS	TAP	CLASSE		GARDERIE
MARDI			Temps de liaison	ACCUEIL DE LOISIRS			
MERCREDI			REPAS	TAP	CLASSE		GARDERIE
JEUDI			CLASSE	TAP	GARDERIE		
VENDREDI			CLASSE	TAP			

Saint-Barthélemy d'Anjou :

	MATINEE		MIDI	APRES-MIDI			
	7H30-8H30	8H40 - 12H00	12H00-13H20	13H30-14H30	15H40-16H40	17H00-18H30	
LUNDI	GARDERIE	CLASSE	REPAS	CLASSE	TAP (14H30 - 17H00)	GARDERIE	
MARDI		CLASSE	REPAS	CLASSE	ETUDE TAP	GARDERIE	
MERCREDI		CLASSE	GARDERIE	ACCUEIL DE LOISIRS			GARDERIE
JEUDI		CLASSE	REPAS	CLASSE	ETUDE TAP	GARDERIE	
VENDREDI		CLASSE	REPAS	CLASSE	ETUDE TAP	GARDERIE	

Sceaux d'Anjou :

	MATINEE		MIDI	APRES-MIDI		
	7h-8h45	8H45-11H45	11h45-13h30	13h30-15h45	15h45-16h45	16H45-19H
LUNDI	GARDERIE	CLASSE	REPAS	CLASSE	TAP	APS
MARDI				ACCUEIL DE LOISIRS		péricentre
MERCREDI				CLASSE	TAP	APS
JEUDI				CLASSE	TAP	APS
VENDREDI				CLASSE	TAP	APS

Soulaire-et-Bourg :

	MATINEE		MIDI	APRES-MIDI		
	7h30-8h45	8H45-12H	12h-13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	16H30-18h30
LUNDI	GARDERIE	CLASSE	REPAS	CLASSE	APC / TAP	GARDERIE
MARDI						
MERCREDI			REPAS	ACCUEIL DE LOISIRS		
JEUDI						
VENDREDI			REPAS	CLASSE	APC / TAP	

Angers - Ecole de l'Isoret :

	MATINEE			MIDI	APRES-MIDI		
	7h30-8h30	8h30-11h30	11h45	11H45-13h30	13h30-15h30	15H45-17h	17h15-18h
LUNDI	GARDERIE	CLASSE		REPAS	CLASSE	Temps périscolaire "le temps des découvertes"	ETUDE
MARDI							
MERCREDI		CLASSE	Temps de liaison		ACCUEIL DE LOISIRS		
JEUDI							
VENDREDI		CLASSE	REPAS	CLASSE	Temps périscolaire "le temps des découvertes"	ETUDE	

Une semaine de 4,5 jours pour un meilleur temps scolaire



La semaine de 4 jours et demi, qui était la règle avant 2008, permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et **d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus concentrés**. Ainsi sur les 5 plannings présentés, les matinées sont toutes consacrées à l'enseignement.

Principal bénéfice : l'aménagement de 36 matinées de plus pour apprendre.

Aucune heure de temps scolaire n'est enlevée ou ajoutée : les élèves ont toujours 24 heures par semaine en cours, **mais avec un meilleur temps** pour apprendre.

A noter : la semaine de 4 jours **était le plus préjudiciable aux enfants des communes et des territoires les plus pauvres** car ils étaient livrés à

eux-mêmes en dehors de l'école. L'un des enjeux de la réforme est de révéler les inégalités existantes pour permettre de les corriger.

- Ils vont à l'école **4 jours et demi par semaine**, dont le mercredi matin
- Ils n'ont **pas plus de 5 heures 30** d'enseignement obligatoire par jour, ni plus de 3 heures 30 par demi-journée.
- Ils bénéficient d'une **pause méridienne d'au moins 1 heure 30**.

Cette nouvelle organisation permet aux élèves d'avoir des journées de classe de 5 heures 15 en moyenne. Les **enfants sont toujours pris en charge au minimum jusqu'à 16h30** dans la plupart des écoles. D'autres activités, conçues pour compléter l'enseignement scolaire, sont proposées aux élèves sur le temps libéré.

Activités périscolaires

Avant la réforme, **seuls 20 % des écoliers** avaient accès à des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Avec la réforme, **80 % des écoliers** y participeront.

Le temps de classe est privilégié en début d'après-midi pour enchaîner sur le temps périscolaire. Ainsi chaque enfant, **quelle que soit** son origine sociale ou les ressources de sa famille, peut accéder à des activités artistiques, sportives, des ateliers de langues vivantes ou de jeux de société...

Garderie et Pause méridienne :

La garderie du matin et du soir est maintenue avec des horaires d'ouvertures et de fermetures différentes en fonction des communes.

La pause méridienne est d'au moins 1h30, ce qui a permis un meilleur temps de liaison avec les familles pour les externes, les mercredis avec l'accueil de loisirs.

Méthode des communes intervenantes pour la préparation des nouveaux temps de l'enfant dans le cadre de la rentrée scolaire 2013

Dès le mois de janvier 2013, les communes ont commencé la phase de concertation en rencontrant d'abord avec les conseils d'école puis avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de la commune (rencontres, questionnaires,...). L'objectif étant de mettre les **maîtres** à contribution permettant de trouver la meilleure formule adaptée à la commune, aux structures et aux possibilités de la mise en place de ces nouveaux temps de l'enfant.

La mise en place d'un comité de pilotage a permis d'affiner le meilleur schéma d'organisation hebdomadaire avec les enseignants et les associations puis permettre l'élaboration du PEDT et de préparer le temps périscolaire (APC/TAP)

Par la suite, l'organisation de réunions publiques est importante pour présenter l'ensemble des projets retenus par le comité de pilotage puis décider par le Conseil municipal.

FINANCEMENT :

les aides pour la rentrée 2014

Depuis la rentrée 2013, le Gouvernement soutient financièrement les communes qui appliquent les nouveaux rythmes scolaires par le biais d'un **fonds d'amorçage de 250 millions d'€** qui vise à redéployer les activités périscolaires existantes et à en développer de nouvelles. Concrètement, cela représente **50 € par élève et par an**, un soutien qui peut atteindre **90 € par élève** pour les communes les plus en difficulté.

Le Premier ministre a annoncé la **reconduite de ce fonds pour l'année scolaire 2014-2015** au bénéfice des communes qui appliquent la réforme depuis septembre 2013, mais également de celles qui l'appliqueront à la rentrée 2014. Une enveloppe de **370 millions d'€** sera ainsi mobilisée, a rappelé le chef du Gouvernement le 19 novembre devant le Congrès des maires.

Plus d'infos et d'outils à votre disposition sur www.lucbelot.net

- > Le guide pratique « les nouveaux rythmes scolaires » - édition 2014.
- > Le guide pratique de la Caisse d'Allocations Familiales « des activités périscolaires de qualité ».
- > Questions/Réponses : « de nouveaux rythmes scolaires pour mieux apprendre ».
- > Exemples et témoignages de communes en France et localement.
- > Des questions, des interrogations, vous recherchez une information, me contacter : contact@lucbelot.net

Permanence Parlementaire

15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 02

☎ 02 41 87 95 95 - fax 02 41 87 16 09

126 rue Université - 75007 Paris

☎ 01 40 63 68 70 - fax 01 40 63 53 93

lbelot@assemblee-nationale.fr

www.lucbelot.net



www.Facebook.com/belot.luc



www.twitter.com/lucbelot